

CONVENTION FITNESS (Stage pratiquants)

Le 04 décembre 2022 à Bourgoin-Jallieu

Inscription à renvoyer accompagnée du règlement avant le : **23/11/2022**

Renseignements

Identité :

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

Quelles activités pratiquez-vous ?

Etes-vous licenciés FSCF ?

Non Oui

Si oui : N° licence :
Association :

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?

Site internet FSCF Autre site Internet (précisez) :

Mailing Réseaux sociaux

Le « bouche à oreille » Partenaires (précisez) :

Vos structures d'intervention Autres :

Vous souhaitez participer ?

Journée complète

Matinée

Après-midi

Conditions d'inscription

Retour du dossier soit :		
Par courrier	CR FSCF AURA – Service Formation 20 Rue de l'Etissey – 38300 Bourgoin-Jallieu	
Par mail	fscf.auvergnerrhonealpes.formation@orange.fr	
Règlement soit :		
Par chèque	à l'ordre de CR AURA FSCF	
Par virement	IBAN FR76 1027 8072 6100 0204 2700 286 (Pensez à indiquer Nom stagiaire+ Intitulé formation)	
Tarifs :	Plein Tarif	Licencié FSCF
Journée / 6 cours	60 €	50 €
Demi-journée / 3 cours	35 €	30 €

- Les inscriptions sont enregistrées à concurrence des places disponibles et dans l'ordre de réception des demandes.
- Toute demande d'inscription ne sera retenue que si elle est complète :
 - ✓ Fiche de renseignements complétée
 - ✓ Règlement du montant de la formation
- Aucune réservation ou inscription ne sera effectuée par téléphone

Conditions financières :

- Formation en externat (tarif hors frais de déplacement et de restauration)
- Formation non éligible aux dispositifs de financement (OPCO ; CPF ; Pôle Emploi, ...)
- **Désistement et annulation :**
 - 1) En cas de forfait du stagiaire il sera retenu :
 - 20€ de frais administratifs pour un désistement intervenant entre 21 et 4 jours avant le début du stage
 - La totalité du règlement pour un désistement intervenant 3 jours et moins avant le début du stage
 - Toute formation commencée est due dans sa totalité
 - 2) En cas d'annulation du stage du fait du Comité Régional :
 - Les stagiaires déjà inscrits seront intégralement remboursés
 - Les stagiaires ne pourront prétendre à aucun dédommagement supplémentaire